

Lois sur la santé sexuelle et la planification familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre: Des experts plaident pour une mise en application effective

Le Réseau des médias africains pour la promotion de la santé et de l'environnement (REMAPSEN) a tenu un webinaire le mercredi 22 mai 2024, portant sur l'adoption et l'application des lois concernant la santé sexuelle et la planification familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Trois experts en santé sexuelle et reproductive ont conduit cette discussion en ligne, réunissant une centaine de journalistes venus de tout le continent.

Malgré l'adoption de lois sur la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, leur application reste insuffisante. C'est cette réalité préoccupante qui a poussé REMAPSEN à organiser ce webinaire sous le thème : « L'adoption et l'application des lois sur la santé sexuelle/la planification familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre, où en sommes-nous ? ». Les échanges ont été modérés par Boureima Sanga et Bamba Youssouf, membres éminents du conseil d'administration du réseau.

Dr Chilanga Asmani, conseiller régional en politique de planification familiale au bureau régional de l'UNFPA, a ouvert les débats en soulignant l'importance de la santé sexuelle comme état de bien-être physique, mental et social. Il a rappelé que divers éléments tels que l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, l'accès aux méthodes

contraceptives, les soins prénataux et les services d'avortement sécurisé, sont essentiels pour atteindre ce bien-être. Selon lui, 44 pays africains ont souscrit au protocole de Maputo, mais beaucoup n'ont pas encore de lois spécifiques ou de décrets d'application pour renforcer ces engagements.

Des progrès mais encore des défis

Dr Djénébou Diallo, de l'Unité de coordination du Partenariat de Ouagadougou, a fait état des efforts pour accroître l'utilisation de la planification familiale, avec un objectif ambitieux de passer de 6,5 millions à 13 millions d'utilisatrices d'ici 2030. Cependant, elle a souligné que sur les neuf pays du partenariat, seuls huit disposent de lois sur la SSR et que l'absence de décrets d'application complique leur mise en œuvre. En Mauritanie, par exemple, malgré l'existence de ces lois, leur vulgarisation reste un défi majeur.

La Côte d'Ivoire à la traîne

Pr Tia Mélanie, présidente de l'ONG Women in Global Health en Côte d'Ivoire, a mis en lumière les difficultés rencontrées dans son pays, le seul du Partenariat de Ouagadougou à ne pas encore posséder de loi SSR. Les obstacles incluent des points sensibles tels que l'avortement sécurisé et l'âge minimum pour accéder à la planification familiale. Les statistiques alarmantes, comme un taux de mortalité maternelle de 347 pour 100 000 naissances et 33 % de mariages précoces, plaident en faveur d'une adoption rapide de cette loi. Pr Mélanie a réitéré l'engagement de son ONG à mener des campagnes d'information et des plaidoyers auprès des leaders communautaires pour accélérer ce processus.

Megan Valère SOSSOU

La Côte d'Ivoire Rejoint le RAMPAA pour la Protection Marine en Afrique de l'Ouest

Une étape historique a été franchie dans le domaine de la préservation des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest avec l'annonce de l'adhésion de la Côte d'Ivoire au Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAA). Le Conseil d'Administration du RAMPAA a approuvé cette adhésion à l'unanimité lors d'une réunion tenue à Dakar le 31 octobre 2023.



Cette décision marque un tournant significatif dans la coopération régionale visant à renforcer la protection de la richesse marine et côtière dans la région. Elle atteste de l'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur de la conservation des écosystèmes marins, et elle s'est déjà traduite par la création de l'Aire Marine Protégée de Grand-Béréby, établie par décret présidentiel n°2022-448 le 6 juillet 2022.

M. Degrâce N'da Kognan, Directeur de l'Écologie et de la Protection de la Nature au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) de Côte d'Ivoire, a souligné que cette adhésion au RAMPAA favorisera la création de synergies entre les gestionnaires d'AMP, ainsi qu'entre les gestionnaires et les acteurs techniques impliqués dans la gestion des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire s'engage ainsi à œuvrer en conformité avec ses engagements internationaux pour la préservation de l'environnement marin.

Les Aires Marines Protégées jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la restauration des habitats côtiers et la promotion de la pêche durable, entre autres. Leur importance en tant que solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets des changements climatiques, particulièrement dans les régions vulnérables de l'Afrique de l'Ouest, est incontestable.

Pour Marie Suzanna TRAORÉ, Secrétaire Exécutive du RAMPAAO, la biodiversité marine transcende les frontières, et l'unité d'engagement est essentielle pour fédérer les actions en faveur d'Aires Marines Protégées fonctionnelles en Afrique de l'Ouest. Le RAMPAAO attend avec enthousiasme la collaboration avec les autorités ivoiriennes, les organisations de conservation et toutes les parties prenantes pour promouvoir la gouvernance partagée des AMP.

La Côte d'Ivoire se joint ainsi aux huit pays membres actuels du réseau RAMPAAO, qui compte déjà une cinquantaine d'Aires Marines Protégées. Cette expansion du réseau renforce l'efficacité de la protection des écosystèmes marins et côtiers dans la région.

Rappelons que le Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAAO) est une organisation dédiée à la gouvernance et à la gestion des Aires Marines Protégées dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Il couvre les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest et supervise actuellement une cinquantaine d'Aires Marines Protégées. Le RAMPAAO travaille en étroite collaboration avec les pays membres, les gestionnaires des AMP et les communautés locales pour promouvoir la conservation de la biodiversité marine et la restauration des habitats marins et côtiers.

Megan Valère SOSSOU

La Côte d'Ivoire Rejoint le RAMPAO pour la Protection Marine en Afrique de l'Ouest

Une étape historique a été franchie dans le domaine de la préservation des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest avec l'annonce de l'adhésion de la Côte d'Ivoire au Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). Le Conseil d'Administration du RAMPAO a approuvé cette adhésion à l'unanimité lors d'une réunion tenue à Dakar le 31 octobre 2023.



Ce
tt
e
dé
ci
si
on
ma
rq
ue
un
to
ur
na
nt
si
gn
if
ic

at
if
da
ns
la
co
op
ér
at
io
n
ré
gi
on
al
e
vi
sa
nt
à
re
nf
or
ce
r
la
pr
ot
ec
ti
on
de
la
ri
ch
es
se

ma
ri
ne
et
cô
ti
èr
e
da
ns
la
ré
gi
on
. Elle
le
at
te
st
e
de
l'
en
ga
ge
me
nt
de
la
Côte
d'
Iv
oi
re
en

fa
ve
ur
de
la
co
ns
er
va
ti
on
de
s
éc
os
ys
tè
me
s
ma
ri
ns
,
et
el
le
s'
es
t
dé
jà
tr
ad
ui
te
pa
r

la
cr
éa
ti
on
de
l'
Aire
Ma
ri
ne
Pr
ot
ég
ée
de
Gr
an
d-
Bé
ré
by
,
ét
ab
li
e
pa
r
dé
cr
et
pr
és
id
en

ti
el
n°
20
22
-4
48
le
6
ju
il
le
t
20
22
.

M. Degrâce N'da Kognan, Directeur de l'Écologie et de la Protection de la Nature au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) de Côte d'Ivoire, a souligné que cette adhésion au RAMPAO favorisera la création de synergies entre les gestionnaires d'AMP, ainsi qu'entre les gestionnaires et les acteurs techniques impliqués dans la gestion des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire s'engage ainsi à œuvrer en conformité avec ses engagements internationaux pour la préservation de l'environnement marin.

Les Aires Marines Protégées jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la restauration des habitats côtiers et la promotion de la pêche durable, entre autres. Leur importance en tant que solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets des changements climatiques, particulièrement dans les régions vulnérables de l'Afrique de l'Ouest, est incontestable.

Pour Marie Suzanna TRAORÉ, Secrétaire Exécutive du RAMPAO, la biodiversité marine transcende les frontières, et l'unité

d'engagement est essentielle pour fédérer les actions en faveur d'Aires Marines Protégées fonctionnelles en Afrique de l'Ouest. Le RAMPAO attend avec enthousiasme la collaboration avec les autorités ivoiriennes, les organisations de conservation et toutes les parties prenantes pour promouvoir la gouvernance partagée des AMP.

La Côte d'Ivoire se joint ainsi aux huit pays membres actuels du réseau RAMPAO, qui compte déjà une cinquantaine d'Aires Marines Protégées. Cette expansion du réseau renforce l'efficacité de la protection des écosystèmes marins et côtiers dans la région.

Rappelons que le Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) est une organisation dédiée à la gouvernance et à la gestion des Aires Marines Protégées dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Il couvre les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest et supervise actuellement une cinquantaine d'Aires Marines Protégées. Le RAMPAO travaille en étroite collaboration avec les pays membres, les gestionnaires des AMP et les communautés locales pour promouvoir la conservation de la biodiversité marine et la restauration des habitats marins et côtiers.

Megan Valère SOSSOU